



## Conseil d'administration

318<sup>e</sup> session, Genève, 21 juin 2013

GB.318/INS/2

Section institutionnelle

INS

Date: 31 mai 2013

Original: anglais

### DEUXIÈME QUESTION À L'ORDRE DU JOUR

## Approbation des procès-verbaux de la 317<sup>e</sup> session du Conseil d'administration

1. Conformément aux dispositions de l'article 5.5.3 du Règlement du Conseil d'administration, les projets de procès-verbaux des différentes sections de la 317<sup>e</sup> session du Conseil d'administration (mars 2013) ont été affichés sur le site Web du Conseil d'administration. Les Membres disposaient d'un délai de deux semaines après l'affichage pour communiquer au Bureau (par l'intermédiaire des missions permanentes pour les membres gouvernementaux et d'ACT/EMP et d'ACTRAV pour les membres employeurs et les membres travailleurs, respectivement) les amendements qu'ils souhaitaient apporter à leur intervention. Les projets de procès-verbaux ainsi modifiés ont ensuite été affichés sur le site Web du Conseil d'administration sous le titre «Projet de procès-verbaux de la 317<sup>e</sup> session du Conseil d'administration du Bureau international du Travail» et sont soumis au Conseil d'administration pour approbation au début de sa 318<sup>e</sup> session.

### *Projet de décision*

2. *Le Conseil d'administration approuve les procès-verbaux de sa 317<sup>e</sup> session.*

*Point appelant une décision:* paragraphe 2